



Violence avec arme de 6ème catégorie

Par **Pierryck**, le **28/08/2011** à **21:38**

Bonjour,

J'ai défendu hier un amis qui se faisait tabasser par 4 personne.

Mon ami etait au sol. Je me suis donc avancer avec un poing américain (Catégorie 6) et ai taper sur 2 d'entre eux avec ce dernier pour défendre mon ami qui était littéralement en train de se faire lyncher.

Deux des 4 on eu des points de suture par ma faute.

Je n'ai pas d'antecedant judiciaire et ne suis pas connu des services de police.

J'ai déjà fait 32h de garde a vue et ai été relâché ce matin.

Qu'es ce que je risque ?

Merci de votre réponse

Par **mimi493**, le **29/08/2011** à **00:26**

Il faut savoir combien d'ITT, vos victimes auront.

Dans le cas le plus favorable (pas d'ITT ou

Les peines au pénal sont individualisées, et même sans antécédent, se trimballer avec un coup de poing américain (arme fait pour se battre et pour blesser, qu'on n'a pas dans sa poche innocemment) montre une mentalité certaine que le juge prendra en compte (ce n'est

pas impossible de penser qu'il n'y a que les voyous qui ont ça sur eux)

Prenez un avocat.